

Séance  
ordinaire du 2  
octobre 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DEUXIÈME (2<sup>e</sup>) JOUR DU  
MOIS D'OCTOBRE DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE 20 h 30 À  
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2  
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Jacques Dumas, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la Mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que six (6) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Josée Lévesque, directrice du service des loisirs ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances, Robert Roger, directeur du service incendie et Léo Caron, directeur du développement économique et de l'urbanisme y assistent.

Est également présent Madame Sonia Lévesque, du journal L'Avantage et monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis ainsi que madame et monsieur Aline et Marc Deschênes.

17.10.483

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

17.10.484

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par madame la mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 5 et 18 septembre 2017 à 20 h 30 et de la séance extraordinaire du 11 septembre 2017 à 16h.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 356 035.95 \$

↳ Comptes préautorisés : 946 946.66 \$

## **ADMINISTRATION**

5. Autorisation de renouvellement de l'entente de services professionnels avec M<sup>e</sup>Marion Pelletier, avocat.
6. Appui de la Ville de Mont-Joli dans le cadre du programme des 0-5 ans « *// faut que ça bouge!* »

## **FINANCES**

7. Autorisation de versement de dons.
8. Approbation de la programmation des travaux révisée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.
9. Autorisation de dépenses pour la fête de Noël de la Ville de Mont-Joli.
10. Dépôt des états financiers et du rapport périodique au 30 septembre 2017.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

11. Ratification de signature d'ententes entre la Ville de Mont-Joli et le Centre de formation professionnelle Mont-Joli- Mitis.
12. Rejet des griefs 2018-18-01 et 2017-09-18 déposés par le syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN).
13. Autorisation de formation pour le superviseur à l'approvisionnement.
14. Autorisation de formation pour le superviseur à l'approvisionnement et responsable des cours d'eau.

## **LOISIRS**

15. Reconnaissance de cinq organismes dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs.
16. Autorisation à la maison des familles de Mont-Joli pour l'organisation d'une parade pour la fête de l'Halloween.
17. Autorisation de formation à Madame Érika Gauthier, responsable aquatique.
18. Adjudication d'un contrat pour une activité d'animation à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers dans le cadre de la fête de l'Halloween.
19. Ratification d'embauche de personnel à la billetterie du stade du centenaire.
20. Adjudication d'un contrat pour une conférence sur le stress à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.
21. Autorisation de pont payant au profit de l'unité Domrémy de Mont-Joli pour la Grande Guignolée des médias.
22. Adjudication d'un contrat pour la présentation d'un conte de Noël.
23. Autorisation d'achat de matériel pour l'aménagement de l'espace audiovisuel de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

24. Autorisation de stage au service incendie pour un étudiant de l'école du Mistral.

## **TRAVAUX PUBLICS**

25. Adjudication d'un mandat à l'association les Transporteurs en vrac de Rimouski inc.
26. Acceptation de la grille tarifaire du MTQ pour le transport de neige et de glace.
27. Adjudication d'un contrat à VOHL inc. pour la fourniture d'une souffleuse à neige neuve amovible de type 2 phases à commande électrique.
28. Adjudication d'un contrat à Nortrax pour la fourniture d'un chargeur à 4 roues motrices neuf.
29. Autorisation de prolongation de contrat avec supérieur propane pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018.

## **URBANISME**

30. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA - pour le 1385, boulevard Jacques-Cartier.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

31. Dénonciation de la violence du gouvernement Espagnol envers la Catalogne.
32. Période de questions.
33. Clôture et levée de l'assemblée.

17.10.485

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 5 ET 18 SEPTEMBRE 2017 À 20 H 30 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017 À 16H**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 5 et 18 septembre 2017 à 20 h 30 et de la séance extraordinaire du 11 septembre 2017 à 16h;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 5 septembre 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 11 septembre 2017 à 16h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 18 septembre 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

17.10.486

### **ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 356 035.95 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 946 946.66 \$.

## **ADMINISTRATION**

**17.10.487**

### **AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC M<sup>E</sup> MARION PELLETIER, AVOCAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit recourir aux services d'un conseiller juridique dans le cadre de différents projets;

**CONSIDÉRANT** la compétence éprouvée de M<sup>e</sup> Marion Pelletier, avocat, ainsi que la relation de confiance développée depuis les trente dernières années entre M<sup>e</sup> Pelletier, le conseil et l'équipe de direction;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de services professionnels pour consultations générales avec M<sup>e</sup> Marion Pelletier, avocat, et ce, au coût de 4 200 \$ plus les taxes pour l'année 2018, somme payable en quatre (4) versements.

**17.10.488**

### **APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES 0-5 ANS « IL FAUT QUE ÇA BOUGE! »**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de la petite enfance Les P'tits Montois présentera un projet dans le cadre du programme des 0-5 ans « il faut que ça bouge! » aux organismes Opération Enfant Soleil et le Fonds Josée Lavigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme s'intègre bien dans le cadre de la politique famille/aînés de la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** tout comme les dirigeants du CPE ainsi que les membres de son personnel, les élus mont-joliens croient fermement que l'acquisition de saines habitudes de vie en bas âge augmente les chances de réussite éducative des enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli fait partie de l'une des MRC les plus pauvres du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs jeunes familles vivent dans des habitations à loyer modique sans espaces de jeux prévus pour les tout-petits;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra aux jeunes enfants de profiter d'un espace accessible aménagé pour eux, stimulant et sécuritaire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie le Centre de la petite enfance Les P'tits Montois dans sa démarche auprès des organismes Opération Enfant Soleil et le fonds Josée Lavigueur pour l'implantation de ce projet.

## **FINANCES**

**17.10. 489**

### **AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
CCI	Hommage aux bâtisseurs Vin d'honneur	350\$ 100\$
<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
Moisson Mitis	Paniers de Noël	1 000\$
Mistral	Album de finissants	50\$
La ressource d'aide aux handicapés	Campagne de financement	200\$
CLAC	Soutien financier	440\$

17.10.490

**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que :

- la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Ville de Mont-Joli approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La Ville de Mont-Joli s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La Ville de Mont-Joli atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**17.10.491      AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA FÊTE DE NOËL DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** la fête de Noël des employés et des élus de la Ville de Mont-Joli aura lieu le 2 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser les dépenses associées à cette activité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder au comité organisateur de la fête de Noël de la Ville de Mont-Joli un budget de 3 500 \$. Cette dépense est prévue au budget.

**17.10.492      DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT PÉRIODIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2017**

Le directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli, monsieur Steve Corneau, dépose le rapport périodique sur l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport périodique sur l'état des revenus et dépenses de la Ville de Mont-Joi au 30 septembre 2017.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**17.10.493      RATIFICATION DE SIGNATURE D'ENTENTES ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MONT-JOLI-MITIS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la ratification de signature d'ententes entre la Ville de Mont-Joli et le Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis pour des stages de formation en horticulture de deux jours dans la semaine du 25 au 29 septembre 2017 pour 9 étudiants, ainsi qu'une entente pour le stage de madame Judy Deroy qui aura lieu du 2 au 13 octobre prochain. Ces ententes ont été signées par monsieur Claude Fortin, surintendant aux travaux publics.

**17.10.494      REJET DES GRIEFS 2017-18-01 ET 2017-09-18 DÉPOSÉS PAR LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONT-JOLI (CSN)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN) a déposé deux griefs le 19 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal rejette les griefs 2017-18-01 et 2017-09-18 déposés par le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN). Le conseil estime que ces griefs sont non fondés, ni en fait, ni en droit.

**17.10.495            AUTORISATION DE FORMATION POUR LE SUPERVISEUR À L'APPROVISIONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Gilles Gaudreault, à assister à la rencontre du regroupement régional du Bas-Saint-Laurent de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail – secteur municipal, qui se tiendra le 4 octobre 2017, à l'hôtel Rimouski, et ce, au coût de 45 \$.

**17.10.496            AUTORISATION DE FORMATION POUR LE SUPERVISEUR À L'APPROVISIONNEMENT ET RESPONSABLE DES COURS D'EAU**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Gilles Gaudreault à suivre une formation en lutte au myriophylle en épi qui se tiendra le 1<sup>er</sup> novembre 2017, à l'Université Laval de Québec, et ce, au coût de 130 \$ plus les taxes. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de repas.

**LOISIRS**

**17.10.497            RECONNAISSANCE DE CINQ ORGANISMES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE LOISIRS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la reconnaissance des associations suivantes : Le Club de soccer de Mont-Joli inc., la Maison des jeunes de Mont-Joli inc., le Club de patinage de vitesse de la Mitis, l'Association de Hockey mineur de Mont-Joli, et le Club de patinage artistique Arc-en-ciel puisque ces organismes se sont conformés aux exigences de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs de la Ville de Mont-Joli.

**17.10.498            AUTORISATION À LA MAISON DES FAMILLES DE MONT-JOLI POUR L'ORGANISATION D'UNE PARADE POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon résolu à l'unanimité d'autoriser la Maison des familles de Mont-Joli à organiser une parade pour la fête de l'Halloween en collaboration avec la Ville de Mont-Joli, le 28 octobre 2017.

Le départ aura lieu à la caserne des pompiers sur la rue Lindsay à 13 h 15 pour se rendre jusqu'au bâtiment des Ateliers Plein Soleil, traverser le stationnement vers le boulevard Jacques-Cartier jusqu'à la rue Doucet, rassemblement dans le stationnement de la pharmacie pour se rendre à la traverse de l'avenue Lepage et du boul. Jacques-Cartier en direction sud jusqu'à la maison des jeunes pour revenir en direction nord jusqu'au Fleuriste Desjardins, pour un retour à la caserne par l'avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

**17.10.499            AUTORISATION DE FORMATION À MADAME ÉRIKA GAUTHIER, RESPONSABLE AQUATIQUE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise, madame Érika Gauthier, responsable aquatique, à suivre une formation de la Croix-Rouge pour le renouvellement de certification d'instructeur de sécurité aquatique. Cette formation se tiendra à Québec le 7 octobre prochain, et ce, au coût de 100 \$ pour

les frais d'inscription. Par la même résolution, le conseil autorise le paiement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

**17.10.500 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR UNE ACTIVITÉ D'ANIMATION À LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE L'HALLOWEEN**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à Communication Arsenault/St-Louis Éditions pour une animation intitulée « La tête hantée » qui aura lieu le 31 octobre à 13h30 à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, et ce, au coût de 100 \$ taxes et déplacement inclus. Cette dépense est prévue au budget du service des loisirs.

**17.10.501 RATIFICATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL À LA BILLETTERIE DU STADE DU CENTENAIRE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de mesdames Pascale Lévesque et Lilia Guimond à la billetterie du Stade du Centenaire. Mesdames Lévesque et Guimond ont débuté leur emploi le 23 septembre dernier.

**17.10.502 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR UNE CONFÉRENCE SUR LE STRESS À LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à madame Lise Beauchemin pour donner une conférence le 8 novembre à 19h à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, et ce, pour un montant de 100 \$ taxes et déplacement inclus.

**17.10.503 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE L'UNITÉ DOMRÉMY DE MONT-JOLI POUR LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Unité Domrémy responsable de la grande Guignolée des médias à organiser un « pont payant » le jeudi 7 décembre 2017 de 7 h 30 à 9 h, de 11 h 30 à 13 h 30 et de 15 h à 16 h 30.

Les bénévoles s'installeront aux intersections Doucet/Lindsay, Lindsay/Lepage, Doucet/Des Érables, et Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

**17.10.504 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA PRÉSENTATION D'UN CONTE DE NOËL**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à madame Denise Gagnon pour la présentation d'un conte de Noël intitulé « Qui es-tu vraiment Père Noël? D'où viens-tu?» qui aura lieu le 14 décembre à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, et ce, au coût de 100 \$ taxes et déplacement inclus. Cette dépense est prévue au budget du service des loisirs.

**17.10.505 AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE AUDIOVISUEL DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de



matériel pour l'aménagement de l'espace audiovisuel de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers à la firme Les distributions Pierre Larochelle Inc., et ce, au montant de 1928.71 \$ taxes et transport inclus.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **17.10.506      AUTORISATION DE STAGE AU SERVICE INCENDIE POUR UN ÉTUDIANT DE L'ÉCOLE DU MISTRAL**

Il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Spencer, étudiant à l'école du Mistral, à faire un stage non rémunéré, d'une journée par mois sur une période de 6 à 8 mois au service incendie de la Ville de Mont-Joli. Ce stage favorise le maintien de l'intérêt des jeunes dans la poursuite de leurs études secondaires.

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **17.10.507      ADJUDICATION D'UN MANDAT À L'ASSOCIATION LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics désire se prévaloir des services de *l'Association les transporteurs en vrac de Rimouski inc.* pour la répartition des transporteurs de neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a adopté une politique administrative pour le transport de matières en vrac en priorisant les transporteurs de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli exige qu'une répartition équitable soit appliquée entre les camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de la neige;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil mandate *l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc.* afin d'effectuer une répartition équitable des camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de la neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal pour l'hiver 2017-2018.

### **17.10.508      ACCEPTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU MTQ POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET DE GLACE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports du Québec (MTQ) établit annuellement les tarifs de transport de neige et de glace pour les opérations de déneigement de son réseau routier;

**CONSIDÉRANT QUE** *l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc.* a adopté cette grille tarifaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a mandaté *l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc.* afin d'effectuer une répartition équitable des camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de la neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal pour l'hiver 2017-2018;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Densi Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accepter la grille tarifaire du ministère des Transports du Québec pour le transport de neige et de glace parue le 1er mai 2017 afin d'utiliser les tarifs suivants :

Kilomètre en charge (km)	Tarif au mètre cube (\$ / m <sup>3</sup> )
1 à 1,9	1,480
2 à 2,9	1,708
3 à 3,9	1,936

17.10.509

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT À VOHL INC. POUR LA FOURNITURE D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE NEUVE AMOVIBLE DE TYPE 2 PHASES À COMMANDE ÉLECTRIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour la fourniture d'une souffleuse à neige neuve amovible de type 2 phases à commande électrique;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

- J.A. Larue inc. 159 985.41 \$ taxes incluses
- VOHL inc. 120 666.26 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement au service des travaux publics;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder à la compagnie VOHL Inc, le contrat pour la fourniture d'une souffleuse à neige neuve amovible de type 2 phases à commande électrique, et ce, au montant de 120 666.26 \$ taxes incluses.

17.10.510

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT À NORTRAX POUR LA FOURNITURE D'UN CHARGEUR À 4 ROUES MOTRICES NEUF**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour la fourniture d'un chargeur à 4 roues motrices neuf;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

- Nortrax 275 710.05 \$ taxes incluses
- Équipement SMS 233 734.98 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement au service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle proposé par Équipement SMS, ne répondait pas aux critères exigés dans le devis de l'appel d'offres quant à la transmission, au différentiel, la force du moteur et ses systèmes hydraulique et électrique revêtent une importance capitale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Maître Marion Pelletier à l'effet qu'une municipalité a le droit d'exiger des spécifications à ses devis afin d'obtenir une machinerie qui convient à ses besoins en autant que le processus d'appel d'offres ait été fait de manière conforme et favorisant la concurrence;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit appel d'offres a été fait dans les règles de l'art en matière de gestion contractuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder à la compagnie Nortrax, un contrat pour la fourniture d'un chargeur à 4 roues motrices neuf, et ce, au montant de 275 710.05 \$ taxes incluses.

**17.10.511            AUTORISATION DE PROLONGATION DE CONTRAT AVEC SUPÉRIEUR PROPANE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017 AU 31 AOÛT 2018**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la prolongation de contrat avec Supérieur Propane, et ce, aux mêmes conditions prévues au contrat initial. Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Gilles Gaudreault, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli cette entente.

**URBANISME**

**17.10.512            AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA - POUR LE 1385, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été déposée pour démolir le portique de tôle situé du côté sud de l'immeuble du 1385, boulevard Jacques-Cartier;

Après avoir pris connaissance des documents déposés et après discussion :

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment est situé dans la zone 132 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des travaux déposée respecte les exigences des règlements en vigueur;

**CONSÉDIRANT QUE** les travaux amélioreront l'aspect visuel du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de monsieur Jean-Guy Dionne pour le Centre Le Colombien de La Mitis concernant le 1385, boulevard Jacques-Cartier.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**17.10.513            DÉNONCIATION DE LA VIOLENCE DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL ENVERS LA CATALOGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** lors du référendum sur l'indépendance de la Catalogne, le gouvernement Espagnol a usé de violence contre le peuple catalan;

**CONSIDÉRANT QUE** le peuple catalan est un peuple pacifique qui souhaitait affirmer sa volonté d'autonomie par voie référendaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les forces de l'ordre espagnoles sont intervenues avec force à maintes reprises pour perturber la consultation populaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement espagnol a agi de façon tyrannique en matraquant sans ménagement les citoyens qui ne faisaient qu'exercer leur droit à la démocratie;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement espagnol défend l'action de la garde civile et les policiers nationaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le bilan de la violence sur le terrain est inquiétant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union Européenne se terre dans un silence coupable;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de dénoncer les actes de violence et de barbarie dans le but de brimer un peuple dans ses droits civiques;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Mont-Joli dénonce la brutalité dont le gouvernement Espagnol a fait preuve lors des événements du 1<sup>er</sup> octobre dernier, et salue le peuple Catalan qui s'est tenu debout devant cette honteuse violence.

**17.10.514 PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**17.10.515 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer  
Mairesse

Kathleen Bossé  
Greffière